

ZOOM SUR



Propreté
Un secteur engagé



© Guillaume J. Pilisson / INRS

Établir une culture de prévention dans les entreprises, telle est l'ambition affichée de la branche propreté, déjà investie depuis dix ans sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), en lien avec l'Assurance maladie-risques professionnels. Formation, améliorations techniques, démarches concertées avec le client... Des actions sont menées à tous les niveaux.

► Lire la suite

Dossier Travail & Sécurité
Les métiers de la propreté

Site web
Le monde de la propreté

Publication
Guide destiné aux donneurs d'ordre

Publication
Guide destiné aux concepteurs de bâtiments

ACTUALITÉS

Journée technique
Prévenir le bruit en open-space



Le bruit est la première nuisance citée par les salariés travaillant en open-space, des espaces pourtant souvent imaginés pour faciliter la communication et la collaboration. Le 25 juin 2020, l'INRS organise à Paris une journée technique sur ce sujet. Le défaut d'aménagement acoustique, souvent négligé à la conception, conduit à de la gêne au quotidien, de la fatigue pour les salariés et de la perte de performance pour l'entreprise. À qui s'adresser pour évaluer la nuisance et aménager un nouvel espace acoustique ? Comment réduire durablement et

EN QUESTION

Que faire pour limiter les risques de contamination au coronavirus et où trouver une information actualisée ?

Pour la prévention des maladies infectieuses, il existe des gestes simples pour éviter les contaminations au travail : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon liquide (le séchage se faisant de préférence avec un essuie mains en papier à usage unique) ou se frictionner régulièrement les mains avec une solution hydro-alcoolique,

efficacement le bruit dans ces bureaux ouverts ? Autant de questions auxquelles il sera répondu lors de cette journée. De plus, une approche complète couplant les méthodes et les analyses d'ergonomes et d'acousticiens sera présentée et illustrée par des exemples d'améliorations effectuées en entreprise.

▶ [Le dossier de l'INRS sur le bruit](#)

▶ [Informations et inscription](#)



Pollution au plomb

À l'extérieur, certains travailleurs particulièrement exposés



Un avis de l'Anses recommande de suivre de près la plombémie des travailleurs pouvant être exposés aux poussières provenant des espaces publics extérieurs (trottoirs, voiries, mobilier urbain, aires de jeux...). « *Le plomb peut être émis dans l'air par des sites industriels ou artisanaux, puis se déposer dans l'environnement. Il peut se retrouver dans les poussières du fait d'érosion ou de lessivage d'éléments architecturaux en contenant, et contaminer les espaces extérieurs par ce biais. La contamination peut enfin être liée à une pollution accidentelle, comme ce fut le cas lors de l'incendie de Notre-Dame de Paris en avril 2019* », précise le document, rappelant que ce plomb peut pénétrer dans les organismes. Les travailleurs susceptibles d'être exposés sont ceux dont les tâches remettent en suspension des poussières et ceux dont les mains entrent en contact avec des surfaces contaminées. Dans ce rapport, l'Agence présente les modalités de ce suivi et décrit les cas pour lesquels le suivi individuel renforcé du travailleur sera nécessaire.

▶ [En savoir plus](#)

▶ [Lire le dossier sur le plomb sur le site de l'INRS](#)



Silice

La fiche toxicologique entièrement revue



La silice cristalline peut être utilisée dans certains procédés industriels comme la fabrication du verre. Elle se retrouve également sous forme de poussières dans l'air dans de très nombreuses activités : extraction de granulats et minéraux industriels, taille de la pierre, fabrication de prothèses dentaires, fonderie, verrerie, cristallerie, bijouterie, industries de la céramique et de la porcelaine, industries des briques et des tuiles, bâtiment et travaux publics, réfection et démolition de fours industriels...). La fiche toxicologique (FT n° 232) Silice a été entièrement revue par les experts de l'INRS. Un travail de synthèse du rapport d'expertise collective de l'Anses sur la silice cristalline ([Avis de l'Anses, Rapport d'expertise collective](#)) a été complété par une analyse d'articles scientifiques

tousser et éternuer dans le creux de son coude ou en se couvrant la bouche et le nez avec un mouchoir, utiliser des mouchoirs en papier à usage unique en cas d'écoulement nasal et les jeter immédiatement dans une poubelle munie d'un sac plastique, éviter de se faire la bise ou de se serrer la main.

Les informations actualisées sur la situation nationale sont disponibles sur le [site du ministère des solidarités et de la santé](#) et un question réponse pour les entreprise et les salariés est en ligne sur le [site du ministère du travail](#). Par ailleurs, il est également important de se tenir informé des évolutions au niveau local, en fonction de votre lieu d'habitation et de travail.

L'INRS met à disposition sur son site internet de nombreuses ressources pour sensibiliser les salariés à l'importance de l'hygiène des mains. L'institut propose également une foire aux questions sur les masques de protection respiratoire et les risques biologiques.

- ▶ [Masques de protection respiratoire et risques biologiques](#)
- ▶ [En savoir plus sur les mesures d'hygiène et le lavage des mains](#)



AGENDA

19 mars de 11h à 12h -
Webinaire

Outil Faire le point RPS - Comment évaluer les facteurs de RPS dans les petites entreprises ?
Organisateur : INRS

19 mars - Paris

3^e journée nationale d'échanges autour de l'observatoire Evrest - Au cœur des évolutions en santé au travail
Organisateur : Observatoire Evrest (Évolutions et relations en santé au travail)

7 avril à 11h - Table ronde
Rendez-vous de *Travail & Sécurité* sur la prévention de risques routiers lors des déplacements professionnels - Table ronde en ligne
Organisateur : INRS

9 avril de 11h à 12h - Webinaire
Comprendre le rôle et les limites du Caces (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité)
Organisateur : INRS

récents. La réglementation spécifique à la silice, les expositions professionnelles et les recommandations du point de vue technique et médical sont aussi particulièrement détaillées.

[► Lire la fiche toxicologique silice cristalline sur le site de l'INRS](#)



Webinaire

Comment évaluer les facteurs de risques psychosociaux dans les petites entreprises ?



Stress, harcèlement, agression, burnout... Les petites entreprises se sentent parfois démunies pour évaluer les risques psychosociaux. Comment faire ? Par où commencer ? Qui impliquer ? Le 19 mars 2020 de 11h à 12h, l'INRS organise un webinaire pour répondre aux questions qui peuvent se poser. L'outil « Faire le point RPS », conçu spécifiquement pour aider les TPE à évaluer les risques psychosociaux, sera également présenté à cette occasion.

[► S'inscrire au webinaire](#)

[► Outil Faire le point RPS](#)



JURIDIQUE

Amiante

Le ministère chargé du Travail publie une troisième version actualisée de son guide Questions-Réponses (QR) spécifique à la métrologie amiante dans l'air et dans les matériaux. Le document a été élaboré par un groupe de travail associant la direction générale de la Santé (DGS), l'INRS, le Cofrac et une experte indépendante en métrologie amiante. Il apporte des précisions sur les aspects techniques des mesurages et prend en compte les évolutions réglementaires et normatives en la matière, en particulier celles issues de l'arrêté du 30 mai 2018 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrement qui a introduit des évolutions pour les mesures individuelles sur opérateur, et de l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 qui a modifié les modalités d'analyse des échantillons prélevés sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante. Le guide se substitue au Questions-Réponses de septembre 2015.

[► Le guide \[PDF\]](#)



Contrôles périodiques en entreprise

Un décret du 5 février 2020 modifie les modalités de saisine des organismes chargés des contrôles de conformité des installations en entreprise sur demande de l'agent de contrôle de l'inspection du travail. Les délais de saisine sont désormais fixés par l'inspection du travail et les résultats des contrôles transmis dès réception par l'entreprise. Par ailleurs, l'agent de contrôle de l'inspection du travail peut désormais demander à l'employeur de faire procéder à des analyses de toutes matières, y compris des substances, mélanges, matériaux, équipements, matériels ou articles susceptibles de comporter ou d'émettre des

16 avril de 14h30 à 15h30 -
Webinaire

Travail de nuit : quels effets sur la santé ? quelle prévention ?
Organisateur : INRS

28 avril de 11h à 12h -
Webinaire

Exosquelettes au travail : Quels bénéfices ? Quelles limites ?
Organisateur : INRS

26 au 28 mai - Douai
Preventica Nord France
Organisateur : Communica
organisation

28 mai de 11h à 12h -
Webinaire

Mesurer l'exposition aux substances chimiques. Stratégie de prélèvement dans l'air des locaux de travail
Organisateur : INRS

2 au 5 juin - Strasbourg
Congrès national de médecine et santé au travail
Organisateur : Société française de médecine du travail
Un symposium « Le radon un risque méconnu » aura notamment lieu le 4 juin de 17h45 à 19h15.

15 juin de 11h à 12h -
Webinaire

Mesurer l'exposition aux substances chimiques. Diagnostic d'exposition et utilisation d'Altrex Chimie
Organisateur : INRS

7 au 10 juillet - Paris
Association internationale de psychologie du travail en langue française (AIPTLF) 2020 -
Changements et innovations au travail : quels enjeux pour les personnes et les organisations ?
Organisateur : AIPTLF

5 au 7 octobre - Toronto (Canada)
Festival international des films de prévention
Organisateur : International social security association
Les participants ont jusqu'au 29 février pour soumettre leurs oeuvres au jury du festival.

[CONSULTER L'AGENDA COMPLET ►](#)

agents physiques, chimiques ou biologiques dangereux pour les travailleurs. Ces analyses devront être réalisées par un organisme accrédité ou, à défaut d'organisme accrédité, par un organisme désigné par arrêté des ministres du Travail et de l'Agriculture.

Parallèlement un arrêté du 10 février 2020 modifie les modalités d'agrément des organismes chargés des contrôles des installations d'aération et d'assainissement et des installations d'éclairage des locaux de travail, prescrits par l'inspection du travail. Il précise que cette procédure d'agrément est confiée provisoirement à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France jusqu'au 31 décembre 2021, date à laquelle la procédure d'agrément sera remplacée par une procédure d'accréditation

▶ [L'arrêté du 10 février 2020 \[PDF\]](#)

▶ [Le décret du 5 février 2020 \[PDF\]](#)



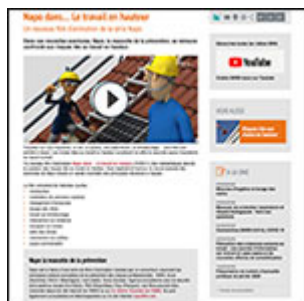
Rayonnements ionisants

Un arrêté du 28 janvier 2020 actualise l'arrêté du 15 mai 2006 modifié relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées. Il modifie en particulier certaines appellations des zones délimitées ainsi que les modalités de signalisation continue et permanente des différentes zones. Il introduit également des possibilités de délimitation intermittente en particulier pour la zone surveillée.

▶ [L'arrêté \[PDF\]](#)



SUR LE WEB



Vidéo

Napo dans... Le travail en hauteur

Les chutes liées au travail en hauteur constituent la seconde cause d'accidents du travail mortels. Travailler sur une charpente, un toit, un pylône, une plate-forme, un échafaudage... peut être une activité à risque. Dans une nouvelle série de films d'animation, Napo, l'insouciant mascotte de la prévention, va vivre, avec ses collègues, différentes situations de travail abordant les principaux risques rencontrés : installation de panneaux solaires, changement d'ampoules, lavage des vitres, travail sur échafaudage, intervention sur éolienne, transport sur toiture, taille des arbres, intervention sur pylône...

▶ [Visionner les films \(DV 0411\)](#)

▶ [Revoir l'ensemble des films d'animation avec Napo](#)



VIENT DE PARAITRE

Affiches - Nouveauté



Moins fort le bruit (A 834 à A 840)

Le bruit constitue une nuisance majeure en milieu professionnel. Il peut provoquer des surdités mais aussi du stress et de la fatigue qui, à la longue, ont des conséquences sur la santé des salariés et la qualité de leur travail. Pour sensibiliser sur ce risque, l'INRS propose aux entreprises une série de six nouvelles affiches et trois autocollants.

▶ [La série d'affiches](#)



Dépliant - Nouveauté

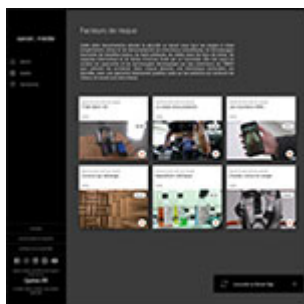


Réceptionner et contrôler une installation de ventilation (ED 6366)

Ce dépliant à destination des organismes de contrôle, des chefs d'entreprise et des préventeurs présente des méthodes de réception et de contrôle des installations de ventilation avec dispositifs de captages localisés. Il a été rédigé avec les participations du Centre technique des industries aérodynamiques et thermiques, de la Carsat Nord-Est et de la Carsat Rhône-Alpes.

▶ [Le dépliant](#)





Série TV

Au Québec, la SST crève l'écran

Une série télé québécoise donne le premier rôle à la santé et la sécurité au travail. Diffusée depuis le 19 février et produite par Savoir média en collaboration avec l'IRSST, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, la série Facteurs de risques est composée de six épisodes de 27 minutes. Chacun est consacré à une thématique et comprend de nombreux témoignages, des visites de lieux de travail, avec une approche positive qui met en avant des solutions pour rendre les milieux de travail plus sûrs.

[▶ Voir la série](#)



Dépliant - Nouveauté



Meopa - Soulager les patients sans exposer les soignants (ED 6365)

Le Meopa est un gaz utilisé dans de nombreux services hospitaliers pour permettre la réalisation d'actes douloureux de courte durée et qui peut avoir des effets dangereux pour les soignants. Ce dépliant présente les modes de contamination, les effets sur le personnel exposé régulièrement et propose des mesures de prévention à mettre en oeuvre pour préserver la santé des soignants.

[▶ Le dépliant](#)



ZOOM SUR



Propreté Un secteur engagé



© Guillaume J. Pilsion / INRS

Établir une culture de prévention dans les entreprises, telle est l'ambition affichée de la branche propreté, déjà investie depuis dix ans sur la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS), en lien avec l'Assurance maladie-risques professionnels. Formation, améliorations techniques, démarches concertées avec le client... Des actions sont menées à tous les niveaux.

- Dossier Travail & Sécurité
[Les métiers de la propreté](#)
- Site web
[Le monde de la propreté](#)
- Publication
[Guide destiné aux donneurs d'ordre](#)
- Publication
[Guide destiné aux concepteurs de bâtiments](#)

Plus de 12 000 entreprises, dont 80 % ont moins de 10 salariés. 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 520 000 salariés, 12 000 créations d'emplois par an en France... Les chiffres donnent le vertige. La propreté est un secteur qui recrute, même s'il souffre encore d'un déficit d'image. Selon la fédération des entreprises de propreté (Fep), 6 000 jeunes sont actuellement en formation initiale. L'une des particularités du secteur est de travailler chez l'autre, dans des lieux qui ont souvent été conçus sans appréhender le travail réel et les besoins des agents de propreté. Il est donc nécessaire que le client prenne en compte les activités de nettoyage, ainsi que la coactivité, pour mieux évaluer et prévenir les risques. À cet effet, un plan de prévention concerté entre le client et l'entreprise prestataire doit être établi.

Mobiliser avec un discours commun sur la prévention des TMS

Les métiers de la propreté sont des métiers physiques. Et aux sollicitations biomécaniques s'ajoutent des contraintes liées notamment aux caractéristiques de l'environnement ou à l'organisation du travail. Les salariés sont en contact avec des produits chimiques, la poussière, dans des espaces de travail plus ou moins grands, souvent en horaires décalés. Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent 96 % des maladies professionnelles reconnues du secteur. C'est pourquoi, dès 2010, la fédération des entreprises de propreté s'est engagée dans un ambitieux programme national de prévention des TMS. Compte tenu de la grande disparité des entreprises - une dizaine de majors pour une multitude de petites - et des degrés de maturité variables sur le sujet, l'enjeu était de mobiliser avec un discours commun. Ce programme de prévention a donné lieu à l'élaboration de deux guides, l'un destiné aux donneurs d'ordres, l'autre aux concepteurs de bâtiments. Il s'est également appuyé sur un dispositif de formation-action, bâti en lien avec la Cnam et l'INRS, visant à sensibiliser et former tous les acteurs de l'entreprise, du dirigeant aux chefs d'équipe et à l'agent de propreté. Le tout visant à favoriser la construction d'un plan d'actions pérenne de prévention des TMS au sein des établissements. En parallèle, l'Assurance maladie-Risques professionnels a mis en place des subventions pour permettre aux chefs d'entreprise d'investir et protéger leurs salariés. Propreté +, une aide financière proposée aux entreprises de moins de 50 salariés, est destinée par exemple au financement de matériels manuels, d'équipements mécanisés et de prestations de formation. Les entreprises de propreté ciblées par le programme national de prévention TMS Pros ont pu être accompagnées dans l'identification et la connaissance des risques, notamment avec le dispositif de formation-action.

Vers une approche globale des risques

Avec l'Inhni, organisme de formation, et les organismes habilités pour dispenser les certificats de qualification professionnelle du secteur, la fédération a formé 9 000 Acteurs prévention secours Propreté (APS Propreté), salariés et chefs d'équipes et plus de 700 animateurs prévention des TMS (APTMS). Ces derniers ont vocation à animer et mettre en oeuvre une démarche de prévention, basée sur une analyse de l'activité réelle des salariés intervenant sur les sites. Dans la continuité, un module animateur prévention propreté est désormais proposé. Il est basé sur une approche globale de la santé et sécurité au travail, au-delà du seul prisme des TMS. Une offre de formation à distance est également en préparation pour les petites entreprises. La Fep a mis en place un référentiel de bonnes pratiques et propose de nombreux outils sur son [site internet](#). Notamment pour l'aide à l'établissement du document unique, l'évaluation du risque chimique des produits utilisés, ou le diagnostic des bonnes pratiques de management de la santé et la sécurité au travail. Des fiches d'évaluation font le point sur les principaux risques rencontrés : TMS, risque chimique, risques psychosociaux, risque routier, chute de plain-pied, chute de hauteur, risque électrique, risque thermique et sonore ou encore risque de coup, coupure et piqûre. Il s'agit désormais de faciliter l'appropriation de méthodes et d'installer une culture prévention dans les entreprises, afin qu'elles s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

Horaires décalés : une réalité

Enfin, parmi les évolutions souhaitées, la promotion du travail en journée et en continu est plus que jamais d'actualité. En effet, 70 % des prestations ont encore lieu en décalé. Parmi les freins : les habitudes des clients, qui conçoivent parfois mal l'intervention des agents en présence de leurs collaborateurs, ou des salariés eux-mêmes. Or le travail continu en journée permet de réduire la fragmentation de l'activité et le travail isolé. Sa mise en place, qui progresse malgré tout, nécessite communication et concertation entre le client et le prestataire autour des enjeux : garantie d'une propreté en continu, amélioration des conditions de vie des agents, meilleure connaissance des attentes des occupants, adaptation de l'activité aux besoins, valorisation du travail. Et les expérimentations menées jusqu'ici convergent pour dire que les bénéfices sont nombreux. Côté entreprises ou côté salariés.

Panorama de la propreté

83 % des contrats sont en CDI. L'âge moyen est de 46 ans. 32 % des salariés sont de nationalité étrangère. 61 % à temps partiel. Un tiers travaillent dans plusieurs entreprises. L'article 7 de la convention collective nationale des entreprises de propreté garantit par ailleurs aux salariés affectés sur un marché la continuité du contrat de travail : ils peuvent conserver leur poste en n'étant plus salariés de la société sortante, mais de la société entrante. Les interventions dans les bureaux représentent 40 % du chiffre d'affaires du secteur. D'autres ont lieu dans des domaines très spécifiques, comme l'industrie ou la santé, et nécessitent un savoir-faire partagé avec le client.

La méthode d'analyse de la charge physique de travail

L'origine multifactorielle des TMS impose de s'inscrire dans une démarche structurée impliquant l'analyse globale de la situation de travail, menée de façon participative et pluridisciplinaire avec l'ensemble des acteurs : salariés, encadrement, représentants du personnel, ressources extérieures (Carsat, services de santé au travail...). La méthode d'analyse de la charge physique de travail (ED6161, INRS) peut aider les entreprises du secteur et propose de suivre cinq indicateurs pour définir ensuite les priorités d'action de prévention :

- les efforts physiques (port de charges, manutentions manuelles...) ;
- le dimensionnement du poste (postures, circulations, espace...) ;
- les caractéristiques temporelles (travail répétitif, cadences, récupération...) ;
- les caractéristiques de l'environnement (ambiance physique, vibration, utilisation d'aides techniques...) ;
- l'organisation (objectifs de production, autonomie, entraide...).



La Lettre d'information est éditée par le département *Information communication* de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Directeur de la publication : Stéphane PIMBERT, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Grégory BRASSEUR. Routage : logiciel SYMPA. Conception : Aphania. Copyright INRS. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS - 65 boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris ou écrivez à contact@kiosque.inrs.fr